

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU
PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4424-37 et L. 4424-38 concernant le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets,
- VU** le code de l'environnement et ses articles L. 541-13, L. 541-14 et R. 541-18 du code de l'environnement,
- VU** la loi n° 2015/991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 8,
- VU** le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 relatif portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 17/109 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 décidant de la mise en œuvre du Plan de Prévention et Gestion des Déchets (PTPGD),
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la mise en place de la Commission Consultative d'Evaluation et du Suivi (CCES) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) conformément à l'art R541-21 du code de l'Environnement.

ARTICLE 2 :

La CCES est constituée comme suit :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE CORSE

- Le Président du Conseil Exécutif
- Le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Dix conseillers territoriaux désignés par l'Assemblée de Corse.

AU TITRE GROUPEMENTS DE COMMUNES COMPETENTS EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DECHETS

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Bastiaise ou son représentant
- Le Président du SYVADEC ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Cap corse ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Conca d'Oru Nebbiu ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes L'Isula Rossa Balagna ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Calvi Balagna ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Pasquale Paoli ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Centre Corse son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Oriente son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Costa verde ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Castagniccia Casinca ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Marana Golu ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Spelonca Liamone ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Celavu Prunelli ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Pieve di l'Ornanu ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Alta Rocca ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Sartenais Valincu et du Taravu ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Sud Corse ou son représentant

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES REGIONS LIMITROPHES

- Le Président du Conseil Régional d'Occitanie ou son représentant

- Le Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant

AU TITRE DE L'ETAT ET DES ORGANISMES PUBLICS

- Deux représentants désignés par le Préfet de Corse
- Le Directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ou son représentant

AU TITRE DES CHAMBRES CONSULAIRES

- Le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant
- Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ou son représentant
- Le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ou son représentant

AU TITRE DES ASSOCIATIONS AGREES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Un représentant de l'Association U LEVANTE
- Un représentant de l'Association Zeru Frazu
- Un représentant de l'Association Aria Linda
- Un représentant de l'Association Qualitair

AU TITRE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- Un représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Un représentant de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Un représentant de la l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux de Corse (URPS).

AU TITRE DES ECO-ORGANISMES

- Un représentant CITEO (organisme regroupant éco emballages et éco folio)
- Un représentant DASTRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux)
- Un représentant RUDOLOGIA (association de regroupement d'acteurs intervenant dans le domaine des déchets)

ARTICLE 3 :

Le siège de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PTPGD est fixé à l'Office de l'Environnement / Uffiziu di l'Ambiente, Avenue Jean Nicoli, 20250 Corti

La commission consultative d'élaboration et de suivi du PTPGD se réunit au siège ou si besoin dans un autre lieu choisi par son Président sur le territoire de la Corse.

ARTICLE 4 :

La durée du mandat des membres de la commission consultative du PTPGD est limitée à 6 ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction.

ARTICLE 5 :

L'OEC assure le secrétariat et l'animation de la dite commission chargée de l'évaluation et du suivi du PTPGD.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI